

DELIBERATION CAC008-2023

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;

Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 15 décembre 2022 ;

Vu la délibération n° CA003-2020 en date du 17 février 2020 relatif à l'élection du Président de l'Université d'Angers ;

Vu les convocations envoyées aux membres du Conseil académique le 18 octobre 2023

Objet de la délibération : Procès-verbal du Conseil académique du 04 juillet 2023

Le Conseil académique réuni le 25 octobre 2023 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :

Le procès-verbal du Conseil académique du 04 juillet 2023 est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 47 voix pour.

Fait à Angers, en format électronique.

Christian ROBLEDO

Président de l'Université d'Angers

Signé le 15 novembre 2023

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr

Affiché et mis en ligne le : 16/11/2023

Ua

PROCÈS-VERBAL

Conseil académique plénier
04 juillet 2023

Soumis au vote du Conseil académique

UA

Ua

U/A

UA

Le Conseil académique de l'Université a été réuni dans la Salle du Conseil de la Présidence à 14h32 sous la présidence de Monsieur ROBLÉDO.

ROBLÉDO Christian Président de l'université	Présent
MALLET Sabine Vice-présidente Formation et Vie Universitaire	Excusée, a donné procuration à Madame PELOILLE, puis présente
SIMONEAU Philippe Vice-président recherche	Présent
ALLAIN Magali	Présente
ALLAIN Philippe	Présent
AUBOURG Sébastien	Absent
AUBRY Margot	Absente
AUDRAIN Léa	Absente
BARBE Valérie	Excusée
BARICHARD Vincent	Présent
BASTIAT Guillaume	Présent
BATY Benoît	Excusé
BEHUET Corentin	Présent
BERTIN-ROCHE Pascale	Présente
BLANCHARD Philippe	Présent
BOISSON Didier	Présent
BOUIS Sylvie	Présente
BRÉARD Dimitri	Absent
BRIAND—BOUCHER Benjamin	Excusé
BRIS Céline	Présente
BREON Lucie	Absente
CADOUX Annaëlle	Absente
CAMUS Sandra	Excusée
CARIOU-MONIN Donatien	Absent
CASTEL Lorrain	Absent
CHEN Jaspe	Présente
CHUREAU Véronique	Présente
COADOU Franck	Excusé, a donné à procuration à Madame MALLEGOL
COEFFE Vincent	Excusé, a donné procuration à Monsieur ALLAIN
CONTE Sabrina <i>KOBIELA Arthur</i>	Présent
DAUCÉ Bruno	Présent
DECTOR Sananda	Absent
DELALEU Frédéric	Absent
DENECHERE Yves	Absent
DUPARC Caroline	Absent
EL BICHR M'Barka	Absente
EVEILLARD Matthieu	Excusé, a donné procuration à Monsieur DAUCÉ
FOUCHER Fabrice	Absent

GARNIER Maxence	Absente
GRIMAUTL Virginie	Excusée, a donné procuration à Madame ALLAIN
HAMARD Ronan	Absent
HELESBEUX Jean-Jacques	Excusé
HOUEDJI Espoir	Absent
HOWA Hélène	Présente
HUGONNIER François	Excusé, a donné procuration à Monsieur SIMONEAU
JOSSE Mélina	Absente
JUSSIEN Christelle	Excusée, a donné procuration à Monsieur MANN
KERBELLEC Yann	Absent
LAGARCE Frédéric	Absent
LAHEURTE Cyrille	Excusé, a donné procuration à Monsieur ROBLEDO
LAMBERT-WIBER Sophie	Présente
LANDÈS Claudine	Excusée, a donné procuration à Madame MALLEGOL
LANOE Marion	Absente
LE NAN Frédérique	Présente
LIBOUBAN Hélène	Excusée, a donné procuration à Monsieur BARICHARD
LONG Martine	Excusée, a donné procuration à Monsieur LAMBERT-WIBER
MALLEGOL Patricia	Présente
MANN Etienne	Présent
MARCHAIS Véronique	Présente
MARTINEZ Carmen	Absente
MASLET Adrien	Présent
MATHIEU Elisabeth	Présente
MOJTAHID Meryem	Absente
MOREL-BROCHET Annabelle	Excusée, a donné procuration à Madame MATHIEU
PANTIN-SOHIER Gaëlle	Excusée, a donné procuration à Madame LE NAN
PELOILLE Manuelle	Présente
PELTIER Didier	Présent
PERCHEPIED Laure	Excusée, a donné procuration à Monsieur BARICHARD, puis présente
POINT Laëtitia	Absente
PRUNIER Delphine	Absente
ROBINEAU Shana	Excusée
ROUGER Manuel	Excusé
ROUSSEAU Audrey	Absente
ROY Pierre-Marie	Absent
RULENCE David	Excusé

TAXIL Bérangère	Excusée, a donné procuration à Madame MARCHAIS
TRAVIER Sandrine	Excusée, a donné procuration à Madame HOWA
VAUDEL Gwenaëlle	Excusée, a donné procuration à Monsieur BLANCHARD
VIGNON-BARRAULT Aline	Absente
YVARD Jean-Michel	Excusé

Membre invitée à titre consultatif :

BONNEFOY Olivier, Responsable Vie des campus
BOUQUET Didier, Directeur Général des Services
RAVAIN Emmanuelle, Directrice des Enseignements, de la Vie Étudiante et des Campus
VERON Michel, Directeur Général Adjoint, Pôle Formation et Vie des Campus
DANIEL Christophe, Doyen de la Faculté Droit, Économie et Gestion
GROLLEAU Françoise, Vice-présidente en charge du Conseil d'Administration
PIERRE Éric, Directeur de la Faculté Lettres, Langues et Sciences Humaines
PANTIN François, Directeur de l'IAE
BORDET Laurent, Vice-président Vie des campus
ROUEZ Alexa, Directrice Générale Adjointe, Pôle Recherche, International et Relations Extérieures

Secrétariat de séance :

Cellule institutionnelle - DAGJI

Ordre du jour :

1. Informations	1
1.1 Audition du projet THELEME	1
2. Approbation des procès-verbaux du CAc	1
2.1 Procès-verbal du Conseil académique du 25 octobre 2022	1
2.2 Procès-verbal du Conseil académique du 24 janvier 2023.....	1
3. Affaires générales et statutaires	1
3.1 Élections à la section disciplinaire des usagers – Collège des usagers – élection ...	1
3.2 Élections à la section disciplinaire des usagers – Collège des maîtres de conférences et assimilés – élection	1
4. Vie de l'établissement	2
4.1 Schéma Directeur de la Vie Étudiante et des Campus	2
ANNEXE : diaporama de la séance du 04 juillet 2023.....	8

Monsieur ROBLÉDO ouvre la séance du Conseil académique en formation plénière à 14h45 en Salle du Conseil de la Présidence.

À l'ouverture de la séance du 04 juillet 2023, 43 membres sont présents ou représentés (78 membres en exercice, 26 membres présents, 17 procurations).

Avant de débiter la séance, Monsieur ROBLÉDO tient à remercier Madame BERTIN-ROCHE qui assiste aujourd'hui à son dernier Conseil académique.

1. Informations

1.1 Audition du projet THELEME

Monsieur ROBLÉDO présente ce point (*cf. diaporama de séance en annexe*). Il informe que le deuxième oral du projet THELEME avait lieu ce matin à Paris et s'est bien passé. Les collègues ont notamment dû répondre à une question portant sur la fusion des deux services numériques entre Le Mans Université et l'Université d'Angers.

2. Approbation des procès-verbaux du CAc

2.1 Procès-verbal du Conseil académique du 25 octobre 2022

En l'absence de remarques, Monsieur ROBLÉDO soumet au vote le procès-verbal du Conseil académique du 25 octobre 2022.

Le procès-verbal du Conseil académique du 25 octobre 2022 est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 43 voix pour.

2.2 Procès-verbal du Conseil académique du 24 janvier 2023

En l'absence de remarques, Monsieur ROBLÉDO soumet au vote le procès-verbal du Conseil académique du 24 janvier 2023.

Le procès-verbal du Conseil académique du 24 janvier 2023 est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 43 voix pour.

3. Affaires générales et statutaires

3.1 Élections à la section disciplinaire des usagers – Collège des usagers – élection

En l'absence de candidatures, les élections à la section disciplinaire des usagers sont reportées.

3.2 Élections à la section disciplinaire des usagers – Collège des maîtres de conférences et assimilés – élection

En l'absence de candidatures, les élections à la section disciplinaire des usagers sont reportées.

Monsieur ROBLÉDO tient à rappeler que la section disciplinaire est une instance importante de l'établissement et que les décisions qui y sont prises ne sont jamais légères. Il faut que cette section puisse fonctionner correctement. Plus elle est richement fournie moins le travail qui revient à chacun des membres est volumineux.

4. Vie de l'établissement

4.1 Schéma Directeur de la Vie Étudiante et des Campus

Monsieur ROBLÉDO explique que ce document fait suite à une importante enquête qui a été menée et qui a permis de faire ressortir un certain nombre de dimensions, des points d'amélioration, des difficultés, des sujets sur lesquels il faut évoluer et s'améliorer, etc. les actions de ce schéma directeur vont s'inscrire dans le temps et ont pour intérêt de donner un cap. D'une manière générale, la philosophie de ce schéma directeur est aussi un élément qui participe à la réussite des étudiants lorsqu'ils sont à l'université.

Monsieur BORDET et Monsieur MASLET présentent ce point (*cf. diaporama de séance en annexe*).

Ce projet s'inscrit dans un contexte réglementaire qui a évolué. La première phase du contexte réglementaire a été engagée en 2013 puisqu'il est dit que « l'établissement d'enseignement supérieur chargé d'organiser la coordination territoriale élabore avec le réseau des œuvres universitaires et scolaires, un projet d'amélioration de la qualité de la vie étudiante et de promotion sociale sur le territoire, en associant l'ensemble des établissements partenaires » dont le CROUS. Pour autant, ce projet n'avait jamais vraiment émergé au sein de la ComUE UBL ou de la ComUE Angers-Le Mans pour diverses raisons. Le contexte réglementaire a évolué ces derniers mois. La trajectoire nationale démarre en 2018 avec l'instauration de la contribution vie étudiante et de campus (CVEC) dont un des objectifs prioritaires est l'amélioration des conditions de vie étudiante. En parallèle, une sous-direction de la réussite et de la vie étudiante a été créée à la Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP), ce qui sous-entend que les conditions de vie étudiante sont un élément à part entière de la réussite étudiante. Suite à l'arrivée de Sylvie RETAILLEAU au ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche l'année dernière, les établissements ont désormais l'obligation d'adopter un schéma directeur de la vie étudiante pour la rentrée 2023. Enfin, un axe bien-être étudiant a été inséré dans les contrats d'objectifs, de moyens et de performance (COMP).

Il se trouve que la trajectoire nationale est convergente avec la politique menée à l'Université d'Angers. Le projet de schéma directeur a en effet été inscrit dans le programme politique en mars 2020 mais la crise sanitaire a bousculé le calendrier et la façon de fonctionner. L'idée était donc d'attendre l'élection du nouveau vice-président étudiant pour lancer ce projet. La lutte contre la précarité étudiante n'apparaît pas spécifiquement dans le schéma directeur car beaucoup d'actions ont démarré dès le printemps 2020 et ont été structurées.

Monsieur MASLET ajoute que l'objectif est aussi que l'ensemble du corps étudiant soit inclus dans la transformation de l'Université.

Monsieur BORDET indique enfin que ce schéma entre en convergence avec la remarque du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES) sur

la coordination des actions de vie étudiante. La philosophie du schéma est de proposer des mesures concrètes et pragmatiques sur l'amélioration des conditions de vie étudiante. Ce document, qui engage l'établissement sur la période 2023-2027, est un élément du dialogue contractuel et il est spécifiquement demandé qu'il soit rédigé en coordination avec les étudiants ainsi que les territoires (collectivités territoriales, CROUS...).

En termes de méthodologie, un séminaire des élus et associations étudiantes s'est tenu en avril 2022 avec un premier temps d'échanges sur leur vision et les difficultés rencontrées. Un cahier des charges a été rédigé dans le cadre d'un appel d'offres en juin 2022 car un regard extérieur amène toujours de l'objectivité et un recul nécessaire. Une phase globale de diagnostic a suivi, avec la mise en place d'entretiens et de visites de terrain pour appréhender les différents campus. Une enquête en ligne sur les conditions de vie étudiante a été lancée en octobre 2022 avec un peu plus de 5 000 répondants comptabilisés, ce qui a permis une photographie assez précise sur de nombreuses thématiques (logement, emploi étudiant, restauration, engagement, rapport aux activités culturelles et sportives, etc.) sur les différents campus, et de distinguer des particularités locales. C'est à cette occasion que l'établissement a découvert que les étudiants du campus des Sables-d'Olonne rencontraient d'extrêmes difficultés en termes de logement. Cette enquête a ainsi permis de confirmer certaines impressions et de découvrir d'autres éléments. Des ateliers participatifs ont ensuite été mis en place en janvier et février 2023 dans toutes les composantes pour venir confronter les premières idées qui avaient émergé. Depuis mars 2023, le schéma directeur est entré dans une phase de rédaction, avec une réflexion sur les indicateurs de suivi et d'impact.

Monsieur MASLET explique que ce projet a mis en lumière tout le travail effectué sur la vie étudiante depuis 15 ans au sein de l'établissement et l'implication de très nombreux acteurs (composantes, services de vie étudiante, relations partenariales). Il existe déjà de nombreux dispositifs au sein de l'Université d'Angers :

- Accès gratuit aux infrastructures sportives
- Programmation culturelle
- Renforcement du Service de Santé Universitaire (médecin, assistante sociale, psychologue...)
- Chargés d'accompagnement
- Accueil & intégration des nouveaux étudiants (Infocampus)
- Extension des horaires d'ouverture de la bibliothèque

La volonté est de continuer à avancer collectivement sur les questions d'amélioration des conditions de vie étudiante comme un élément clef des réussites, pour une équité de services et de qualité de vie sur l'ensemble des campus, au service de la réussite étudiante.

En termes de structuration, le document fait un rappel du contexte général, met en exergue les points saillants de l'Université d'Angers sur les thèmes de vie étudiante et de campus, analyse les caractéristiques des étudiants avec la présence d'éléments comparatifs et comprend des fiches actions. Sur cette base, 7 axes et 29 fiches actions ont été pensés. Il est important de noter que certaines actions ont déjà débuté au sein de l'Université d'Angers. Il faut aussi s'adapter aux réalités du terrain pour mettre en place chacune des actions.

Monsieur BORDET et Monsieur MASLET listent les 7 axes agréments de quelques actions saillantes :

- Axe 1 : Poursuivre la gouvernance et la coordination de vie de campus
 - Séminaire de l'ensemble des services, directions, missions de vie étudiante et de campus pour favoriser la collaboration et l'interconnaissance
 - Coordination avec les partenaires académiques, notamment en termes d'accès aux services de vie étudiante et d'espace de discussion
 - Mise en place d'un calendrier de gestion des événements "Vie de Campus" pour éviter l'effet entonnoir du 1^{er} semestre et favoriser la mutualisation
- Axe 2 : Mieux connaître les vies étudiantes et mieux associer les étudiant·e·s aux décisions qui les concernent
 - Tableau de bord dédié aux conditions de vie étudiante : rendre accessible les informations, les décrypter et voir les évolutions dans une logique de corrélation avec la réussite étudiante ; planification d'enquêtes, notamment en coordination
 - Accompagnement de tous les élus étudiants dans leur prise de fonction (conseils centraux & conseils de gestion)
 - Déployer les méthodes et la culture de l'approche usager en impliquant les étudiant·e·s dans la conception des services les concernant
- Axe 3 : Contribuer à une démarche de responsabilité environnementale et sociale
 - S'assurer de la cohérence des projets avec le schéma directeur en matière de handicap, la mission transition, la commission égalité, le projet EU-GREEN
 - Actions relevant de l'accompagnement à l'usage des mobilités douces ou partagées
- Axe 4 : Faciliter la vie quotidienne
 - Accès à l'information et lutte contre l'infobésité des emails
 - Encourager la généralisation du parrainage pour favoriser l'intégration
 - Mise à disposition de salles sur les campus pour déjeuner à l'heure où 20 % des étudiant·e·s amènent leur repas
 - Faciliter la vie administrative des associations étudiantes et développer les relations inter-réseaux
- Axe 5 : Les Rythmes universitaires au service de la réussite étudiante (déploiement progressif)
 - Dégager un temps fixe dans la semaine pour chaque étudiant·e pour favoriser l'engagement, l'accès aux services de vie étudiante
 - Sanctuariser une pause méridienne d'au moins une heure
- Axe 6 : Valoriser et encourager l'engagement étudiant autour d'actions directement en lien avec les composantes
 - Favoriser la mise en place d'une fonction de vice-directeur·rice étudiant·e
 - Accompagner et reconnaître le rôle des délégués de promotion
- Axe 7 : Dynamiser la vie de campus
 - Communication sur la CVEC
 - Visibilité des événements « vie de campus » pour favoriser leur accessibilité
 - Nouveaux espaces de vie pour tous les campus, de pratiques sportives & culturelles et d'aménagement d'espaces (notamment extérieurs)

Afin de suivre ce schéma, un comité de pilotage sera prochainement mis en place. Il aura pour mission de superviser la mise en œuvre du schéma directeur, valider les modalités de pilotage de chaque axe, suivre les progrès via la tenue et la mise à jour des grands

4

indicateurs clés, prendre en compte les évolutions et les besoins de la vie étudiante et de campus et évaluer l'impact en analysant les retombées sur la vie étudiante.

Monsieur BORDET indique que 20 % des étudiants amènent à manger au quotidien et cette statistique évoluera éventuellement dans le temps, ce qui amènera à une réflexion sur la question des espaces de restauration. Le comité de pilotage assurera également la communication sur les différents projets et préparera le futur schéma directeur 2027-2032.

Monsieur MASLET détaille la composition du comité de pilotage : Vice-présidents FVU, Vie des campus, étudiant, 3 étudiants, chargés de mission Handicap et Egalité, représentants des services communs, des directions, des composantes, coordinatrice des schémas et documents stratégiques de l'université, un représentant du Mans Université, un représentant du CROUS et un représentant des Collectivités territoriales. Il précise que l'Université d'Angers et Le Mans Université mettent en place des actions communes, et la présence d'un représentant du Mans Université permet une meilleure coordination entre les deux établissements et de disposer des points de comparaison.

Monsieur BORDET présente ensuite les indicateurs dont un indicateur basique qui est celui du taux d'exécution du schéma directeur. Il évoque également un indicateur financier pour voir comment évoluent les dépenses globales de vie étudiante, notamment par rapport à un ratio par étudiant. L'indicateur RH vise à calculer le ratio de personnels de vie étudiante par rapport au nombre d'étudiants, avec des focus sur les campus délocalisés. Enfin, l'indicateur usagers vise à mesurer la connaissance et l'usage des dispositifs de vie étudiante et de campus internes à l'Université d'Angers et des partenaires pour être dans une logique d'amélioration continue des services offerts aux étudiants. Il faudra construire ces indicateurs en cohérence avec les exigences des COMP et avec les enquêtes annuelles sur la vie étudiante et sur l'utilisation de la CVEC.

Monsieur MASLET souhaite remercier personnellement Monsieur BONNEFOY pour l'aide apportée mais aussi les élus et associations étudiantes, les représentants des personnels, les campus, les services communs, les directions, la mission égalité, le relais handicap, les agglomérations et les villes qui accueillent des formations de l'Université d'Angers, le CROUS et les acteurs associatifs du territoire.

Monsieur BORDET remercie également Monsieur CHEVALIER qui était à la manœuvre au début de ce projet.

Monsieur DAUCÉ a une interrogation sur le panorama statistique. On a le nombre d'étudiants mais sans la distinction entre le nombre d'étudiants en présentiel et le nombre d'étudiants en distanciel, avec des formations délocalisées à l'international, qui peuvent représenter une part importante de l'effectif des composantes.

Monsieur BORDET explique qu'une interface en ligne sera prochainement communiquée et permettra d'avoir ces filtres par composante, par campus, par genre, par type de formation. Il précise que l'enquête a tout de même concerné strictement le campus français.

Monsieur DAUCÉ note qu'il est dit à un moment dans l'enquête que le bien-être étudiant dépend de l'expérience étudiante. Il a le sentiment que les étudiants utilisent de plus en plus les outils numériques qui n'existaient pas autrefois. Il ne voit pas non plus de formation des personnels prévue sur ces enjeux de l'expérience usager.

Monsieur BORDET explique que la fiche 2.5 a pour but de développer la culture de l'expérience usager. L'idée est de s'appuyer dans un premier temps sur l'expérience de la bibliothèque universitaire avant de développer un plan de formation et d'associer les personnels. Il faut avoir toutes les dimensions de l'expérience usager dans ses conséquences, et notamment les conséquences sur les personnels au sens large.

Monsieur DAUCÉ indique que les entreprises ont très souvent recours aux indicateurs NPS (Net Promoter Score) et CES (Customer Effort Score) qui permettent de mesurer facilement l'expérience usager.

Monsieur BORDET répond que l'indicateur NPS émerge effectivement dans la Fonction Publique. Les indicateurs sont amenés à évoluer et permettront à l'Université de s'appuyer dessus.

Madame PELOILLE sait que beaucoup d'étudiants sont aussi salariés et elle aimerait connaître la proportion des étudiants salariés ayant répondu à l'enquête. Par ailleurs, elle assure que la composante LLSH est très sensible au rythme universitaire mais il faut aussi prendre en compte le nombre d'heures d'options, de combinaisons et de contraintes qui sont inédites pour les emplois du temps. Les collègues cherchent toujours, dans la mesure du possible, à banaliser la pause méridienne mais cela est rendu extrêmement difficile en raison de la contrainte des emplois du temps. La démultiplication du nombre d'heures d'options a créé un problème qui n'existait pas il y a 20 ans à l'Université où les étudiants avaient relativement peu d'heures d'enseignement dans la semaine.

Monsieur MASLET prend l'exemple de la demi-journée qui a des implications assez fortes sur les composantes, avec une massification sur le reste du temps universitaire. Il faut donc réfléchir pour trouver des solutions et régler cette problématique, ce qui nécessite aussi du temps pour construire différemment les emplois du temps au sein des composantes. Il est clair que ce point ne sera pas applicable dès la prochaine année universitaire.

Monsieur BORDET signale que 54 % des étudiants déclarent avoir un emploi dont 37 % pendant les vacances d'été et 25 % tout au long de l'année.

Monsieur SIMONEAU ne voit rien en lien avec Angers Loire Campus au sein du comité de pilotage.

Monsieur BORDET prend note de cette remarque.

Monsieur MANN aimerait savoir sur quels critères l'engagement étudiant est évalué.

Monsieur MASLET explique que l'engagement étudiant au sein de la société est surtout ponctuel, ce qui oblige l'établissement à s'adapter pour mieux intégrer l'engagement étudiant.

Monsieur BORDET précise qu'il y a plus d'engagement individuel que collectif.

Madame PELOILLE note qu'il est indiqué dans le document un projet de valorisation financière des espaces sportifs qui ne sont pas utilisés. L'établissement peut aussi penser à louer ses locaux pour disposer de ressources propres.

Monsieur BORDET répond que c'est déjà le cas.

Monsieur ROBLÉDO ajoute que l'activité de l'Université d'Angers est très saisonnière d'un point de vue théorique. Les taux d'occupation montrent que les bâtiments de l'Université ne sont pas saturés tout au long de l'année. Toutefois, il n'existe pas de marges de manœuvre pendant les périodes d'activité pleine. Il y a donc des périodes dans l'année où les locaux sont plus à même d'être affectés à une autre utilisation, et notamment pour des partenaires externes. La semestrialisation a engendré des contraintes et a rallongé les années universitaires.

En l'absence d'autres questions, Monsieur ROBLÉDO soumet au vote le Schéma Directeur de la Vie Étudiante et des Campus.

Le Schéma Directeur de la Vie Étudiante et des Campus est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 43 voix pour.

En l'absence de question diverse, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h00.

**Le Président de
l'Université d'Angers,**
Christian ROBLÉDO

La Vice-Présidente du Conseil d'administration
Françoise GROLLEAU

La Vice-Présidente Formation et Vie Universitaire
Sabine MALLET

Le Vice-Président Recherche
Philippe SIMONEAU

ANNEXE : diaporama de la séance du 04 juillet 2023

Conseil Académique plénier du Mardi 4 juillet 2023

Ordre du jour :

1. Informations
2. Approbation des procès-verbaux du CAC
3. Affaires générales et statutaires
4. Vie de l'établissement
5. Questions diverses

1. Informations

2. Approbation des procès-verbaux du CAC

2.1 Procès-verbal du Conseil académique du mardi 25 octobre 2022 – **vote**

2.2 Procès-verbal du Conseil académique du mardi 24 janvier 2023 – **vote**

3. Affaires générales et statutaires

3.1 Élection(s) à la section disciplinaires des usagers – collège des usagers

3.2 Élection(s) à la section disciplinaires des usagers – Collège des MCF et assimilés

3.1 Elections à la section disciplinaire des usagers – Collège des usagers

La section disciplinaire est compétente :

- fraude ou tentative de fraude commise à une inscription,
- fraude ou tentative de fraude commise à une épreuve de contrôle continu, un examen, ou un concours,
- faits de nature à porter atteinte à l'ordre, au bon fonctionnement ou à la réputation de l'université.

Election partielle : **collège des usagers** au sein de la section disciplinaire des usagers.
= 1 siège à pourvoir par un homme

=> Personne éligible : étudiant élu au Conseil académique, titulaire ou suppléant.

Il n'est pas possible d'être membre de la SDU et de la cellule VDH.

3.1 Elections à la section disciplinaire des usagers – Collège des usagers

Peuvent se déclarer candidats, l'ensemble des représentantes titulaires et suppléants des étudiants au CAC :

- BOURILLON Samuel
- BRÉCHET Lilian-Jack
- CASTEL Lorrain
- CARIOU-MONIN Donatien
- EL QADIRI Mohamed
- GARREAU Bryan
- HAMARD Ronan
- HOUEDJI Espoir
- KERBELLEC Yann
- LARSONNIER Victor
- SILLY Paul

3.1 Elections à la section disciplinaire des usagers – Collège des usagers

Un appel à candidatures a été transmis le 28 juin 2023. Il est également possible de se déclarer candidat ou candidate le jour de la séance.

Candidature(s) réceptionnée(s) :

Candidature(s) réceptionnée(s)

3.2 Elections à la section disciplinaire des usagers - Collège des MCF et assimilés

Peuvent se déclarer candidats :

- BASTIAT Guillaume
- BARICHARD Vincent
- COEFFE Vincent
- DAUCE Bruno
- HUGONNIER François
- RULENCE David (membre SDEC)
- YVARD Jean-Michel

3.2 Elections à la section disciplinaire des usagers - Collège des MCF et assimilés

L'Université d'Angers doit également procéder à une élection partielle concernant le **collège des Maîtres de conférences et assimilés de la section disciplinaire des usagers, à la suite de la perte de qualité pour siéger de l'un de ses membres.**

Afin de respecter la parité, il convient d'élire 1 homme.

Un appel à candidatures a été transmis le 28 juin 2023. Il est également possible de se déclarer candidat le jour de la séance.

Candidatures réceptionnées

4. Vie de l'établissement

4.1 Schéma Directeur de la Vie Etudiante et des Campus – **vote**

SCHÉMA DIRECTEUR

de la vie étudiante et de campus

/ Juillet 2023



Contexte réglementaire – depuis 2013 - Article L. 718-4 Code de l'éducation

*L'établissement d'enseignement supérieur chargé d'organiser la coordination territoriale élabore avec le réseau des œuvres universitaires et scolaires, **un projet d'amélioration de la qualité de la vie étudiante et de promotion sociale sur le territoire**, en associant l'ensemble des établissements partenaires*

- ➡ Une **vision consolidée des besoins** des établissements d'enseignement supérieur implantés sur le territoire en matière de logement étudiant, de transport, de politique sociale et de santé et d'activités culturelles, sportives, sociales et associatives
- ➡ Il est **transmis à l'Etat et aux collectivités territoriales** concernées, préalablement à la conclusion du contrat pluriannuel d'établissement

Contexte général

Une trajectoire nationale

Instauration de la contribution de vie étudiante et de campus (**CVEC**)

Création de la sous-direction de la réussite & de la vie étudiante à la **DGESIP**

Obligation pour les établissements d'adopter un **schéma directeur** de la vie étudiante

Insertion d'un axe bien-être étudiant au sein des **COMP**

...



Une convergence avec la politique menée à l'UA

Un projet inscrit dans le **programme politique** mais bousculé dans son calendrier par la crise Covid

La **lutte contre la précarité** travaillée comme un plan à part entière

La volonté du Vice-président étudiant d'**impliquer les étudiantes et étudiants**

Convergence avec la **remarque HCERES** sur la coordination des actions de vie étudiante

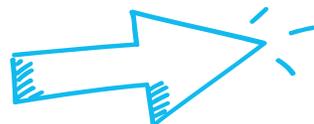


Les attendus

des mesures **concrètes** d'amélioration de la vie étudiante

Un élément du **dialogue contractuel**

En **coordination** avec les étudiantes et étudiants ainsi qu'avec les territoires (*collectivités territoriales, CROUS...*)



Un document engageant l'établissement pour la période 2023 - 2027

Élaboration

Séminaire
des élus et
associations
étudiantes

Avril 2022

Rédaction du
cahier des
charges pour
appel d'offres

Mai-juin 2022

Phase de
diagnostic,
entretiens, visites
et de
compréhension du
contexte

Septembre 2022

Enquête en
ligne

*Octobre
2022*

Ateliers
participatifs

*Janvier-
février 2023*

Rédaction

Relecture des fiches
action
Consultation des
services
Organisation du Copil
Indicateurs de suivi

Avril-juin 2023

CA
*13 juillet
2023*

CAC
*4 juillet
2023*

Constat

Un projet qui a mis en lumière :

Tout le travail effectué sur la vie étudiante depuis 15 ans au sein de l'établissement et l'implication de très nombreux acteurs: composantes, services de vie étudiante, relations partenariales...

De nombreux dispositifs existants:

- ❖ Accès gratuit aux infrastructures sportives
- ❖ Programmation culturelle
- ❖ Renforcement du SSU (médecin, AS, psychologue...)
- ❖ Chargé.e.s d'accompagnement
- ❖ Accueil & intégration des nouveaux étudiants (Infocampus)
- ❖ Extension des horaires d'ouverture de la bibliothèque



Volonté de continuer à avancer **collectivement** sur les questions d'amélioration des conditions de vie étudiante comme un élément clef des réussites
Pour une **équité** de services et de qualité de vie sur l'ensemble des campus
Au service de la **réussite étudiante**

Structuration

- Présentation du **contexte général**: enjeux, contexte réglementaire, méthodologie...
- **Points saillants de l'UA** sur les thèmes de vie étudiante et de campus: points forts & points d'amélioration
- Caractéristiques principales des **étudiantes et étudiants de l'UA** avec éléments comparatifs
- **Fiches actions**
- Annexes
 - Liste des **personnes rencontrées**
 - Synthèse de l'enquête** Conditions de vie étudiante
 - Tableau de **croisement des actions**
 - Calendrier prévisionnel** des actions

Structuration

7 axes et 29 fiches actions construits sur la base

- Des enseignements de l'enquête Conditions de vie
- Des Focus groupes
- Des entretiens réalisés



Synthèse des éléments prioritaires identifiés sans aller sur le terrain de schémas directeurs existants ou à venir (SDH, DDRS...), ni sur les engagements portés dans le cadre d'EU Green

Pour chaque action :

- Un pilote politique
- Un pilote opérationnel
- Des acteurs associés
- Description du contexte
- Description & réalisation de l'action
- Calendrier prévisionnel
- Moyens à mobiliser
- Indicateurs & Facteur Clé de Succès
- Facteurs de risque
- Effets induits



Certaines actions ont
déjà démarré



Axe 1: Poursuivre la gouvernance et la coordination de vie de campus

Actions impactantes

Séminaire de l'ensemble des services, directions, missions de vie étudiante et de campus pour favoriser la collaboration et l'interconnaissance

Coordination avec les partenaires académiques, notamment en termes d'accès aux services de vie étudiante et d'espace de discussion

Mise en place d'un calendrier de gestion des événements "Vie de Campus" pour éviter l'effet entonnoir du 1er semestre et favoriser la mutualisation

Une présentation de ce schéma auprès des différents partenaires tout au long du 1er semestre 2023/2024



Axe 2: Mieux connaître les vies étudiantes et mieux associer les étudiant·e·s aux décisions qui les concernent

Actions impactantes

Un tableau de bord dédiée aux conditions de vie étudiante

Rendre accessible les informations, les décrypter et voir les évolutions dans une logique de corrélation avec la réussite étudiante

Planification d'enquêtes, notamment en coordination

Accompagnement de tous les élus étudiant·e·s dans leur prise de fonction (conseils centraux & conseils de gestion)

Déployer les méthodes et la culture de l'approche usager en impliquant les étudiant·e·s dans la conception des services les concernant

Objectif majeur : prendre conscience que les étudiants d'aujourd'hui ne sont pas ceux d'hier



Axe 3: Contribuer à une démarche de responsabilité environnementale et sociale

Actions impactantes

S'assurer de la cohérence des projets avec le schéma directeur en matière de handicap, la mission transition, la commission égalité, Eu Green

Actions relevant de l'accompagnement à l'usage des mobilités douces ou partagées

S'appuyer sur les actions engagées pour les amplifier et avoir un impact systémique

Faire du SDVE un axe du futur Schéma Directeur DDRSE - décembre 2024



Axe 4: Faciliter la vie quotidienne

Actions saillantes

Accès à l'information et lutte contre l'infobésité des emails

Encourager la généralisation du parrainage pour favoriser l'intégration

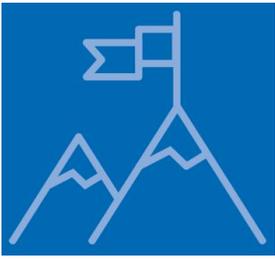
Mise à disposition de salles sur les campus pour déjeuner à l'heure où 20% des étudiant·e·s amènent leur repas

Faciliter la vie administrative des associations étudiantes et développer les relations inter-réseaux

Des actions très pragmatiques

Emblématiques de l'analyse des résultats de l'enquête Conditions de vie

Dont le succès reposera sur l'approche usager



Axe 5: Les Rythmes universitaires au service de la réussite étudiante

Actions impactantes

Dégager un temps fixe dans la semaine pour chaque étudiant·e pour favoriser l'engagement, l'accès aux services de vie étudiante

Sanctuariser une pause méridienne d'au moins une heure

Actions fortement engageantes mais à impact fort sur la qualité de vie étudiante

Des précédents dans d'autres universités à analyser

Une coordination avec les partenaires

Un sujet auquel sont confrontés l'ensemble des établissements

Un déploiement progressif



Axe 6: Valoriser et encourager l'engagement étudiant autour d'actions directement en lien avec les composantes

Actions saillantes

Favoriser la mise en place d'une fonction de vice-directeur·trice étudiant·e

Accompagner et reconnaître le rôle des délégués de promotion

Un maillage interne pour permettre l'engagement étudiant et répondre aux enjeux sociétaux

Un lien avec les dispositifs en cours de déploiement: approche par compétences, régime spécial d'études...



Axe 7: Dynamiser la vie de campus

Actions saillantes

Communication sur la CVEC

Visibilité des événements « vie de campus » pour favoriser leur accessibilité

Nouveaux espaces de vie pour tous les campus, de pratiques sportives & culturelles et d'aménagement d'espaces (notamment extérieurs)

Des dispositifs qui impacteront également les personnels

Comité de pilotage



Coordonner les parties prenantes

Travailler en cohérence avec les autres schémas directeurs de l'établissement (Handicap, Egalité, DDRS...)



Superviser la mise en œuvre du SDVEC

Valider les modalités de pilotage de chaque axe

Suivre les progrès via la tenue et la mise à jour des grands indicateurs clés

Prendre en compte les évolutions et les besoins de la vie étudiante et de campus

Évaluer l'impact : analyser les retombées sur la vie étudiante



Assurer la communication



Définir la méthodologie et l'organisation du SDVEC 2027-2032

Comité de pilotage



Composition

Vice-présidents: FVU, Vie des campus, étudiants

3 étudiant·e·s

Chargé·e·s de mission Handicap et Egalité

Services communs

Directions

Composantes

Coordinatrice des schémas et documents stratégiques de l'université

1 représentant·e Le Mans Université

1 représentant·e du CROUS

1 représentant·e des Collectivités territoriales



Indicateurs de suivi

Indicateurs méta – Taux d'exécution du schéma

Indicateur financier
dépenses globales
de vie étudiante et
ratio par étudiant·e

Indicateur RH
Ratio de personnels
de vie étudiante par
rapport au nombre
d'étudiant·e·s

Indicateur usagers
Connaissance et
usage des dispositifs
de vie étudiante et
de campus
*interne à l'UA et
partenaires*



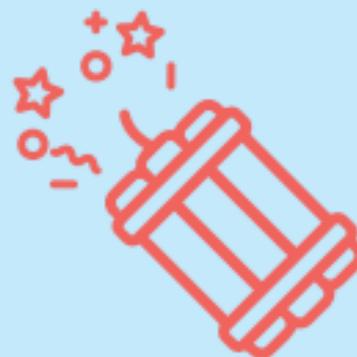
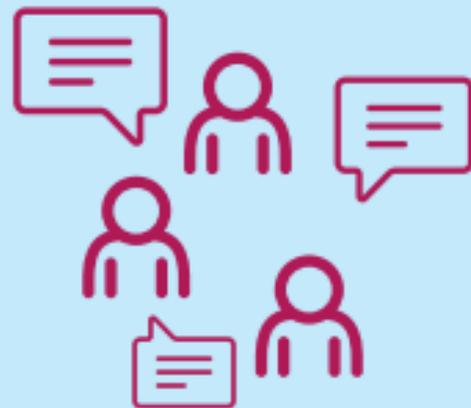
En cohérence avec les exigences COMP et enquêtes annuelles
Vie étudiante / CVEC



MERCI



2023
2027



université
angers

Calendrier des prochains Conseils Académiques

- **Mercredi 27 septembre 2023 à 14h30**
 - **Mercredi 25 octobre 2023 à 14h30**
 - **Mercredi 22 novembre 2023 à 14h30**
 - **Mercredi 20 décembre 2023 à 14h30**